

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

Nom : EL HAMIDINE

Prénom : MARIAM

Numéro national :

Adresse :

1. liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux  
articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>

MANDATS	
ECHEVINE	01/01/20 → 18/11/20
BOURGHESTRÉ	18/11/20 → 31/12/20
FONCTIONS	
FONCTIONS DERIVEES	

<sup>1</sup> y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**2. rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3§1<sup>er</sup> alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales**

REMUNERATIONS	MONTANTS
	89.319,27 € / an
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
	/

**3. liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)**

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE

<sup>2</sup> on entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme priée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**4. rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup> et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>**

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS

Fait à xxxxxxxx le XXXXX

*Forest, le 30/09/21*

Nombre d'annexes :

Signature

<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

-pas de rémunérations ;

-de 1 à 499 euros bruts par mois ;



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

Nom : *Spapens*

Prénom : *Charles*

Numéro national :

Adresse : *230 Rue de la Libération*  
*1190 Forest*

**1. liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>**

MANDATS
<i>. Echevin</i>
<i>. Agence de stationnement Parking Bourds (administration)</i>
<i>Administration Brann</i>
FONCTIONS
<i>Administr. Pensions Locales</i>
<i>Le président Maison de l'emploi</i>
<i>C.A. Pédagogie</i>
<i>et</i>
FONCTIONS DERIVEES

<sup>1</sup> y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**2. rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3§1<sup>er</sup> alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales**

REMUNERATIONS	MONTANTS
· Echevin	5001 → 10.000 € brut par mois
· Parking Brussels	1 → 499 € par mois
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
· Ipad	
· Abonnement STIB	

89.319,27/an

**3. liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)**

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE
Conseiller au sein d'un cabinet ministériel

<sup>2</sup> on entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme priée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

4. rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup> et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS
Conseiller cabinet ministériel	1007 → 5000 €

Fait à xxxxxxxx le XXXXX

Fonct le 30 septembre 2021

Nombre d'annexes : 0

Signature

<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

Nom : *QUARTASSI*

Prénom : *Ahmed*

Numéro national : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED] - 1190 - Forest - Bruxelles.

1. liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux  
articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>

MANDATS
<i>politique (1)</i>
FONCTIONS
<i>Echevin</i>
FONCTIONS DERIVEES
<i>NEANT</i>

<sup>1</sup> y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance

14 décembre 2017

2. rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> turet de l'article 3§1<sup>er</sup> alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

REMUNERATIONS	MONTANTS
Salaires mensuel	78 006,18 = (avant précompte)
	- 31 578,14 : précompte professionnel
	- 619,68 : ENSS
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Abonnement STIB social	-
tablette	-

3. liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE
Néant

<sup>2</sup> on entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme priée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

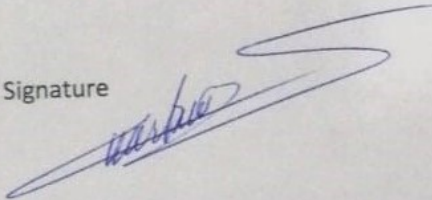
4. rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup> et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
<i>NEANT</i>	/
REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS
<i>NEANT</i>	/

Fait à xxxxxxxx le XXXXX *Forest le 27 septembre 2021*

Nombre d'annexes : *3*

Signature



<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

Nom : MUGABO MUKONZI

Prénom : Alain

Numéro national : [REDACTED] 83.04.02 - 43 + 52

Adresse : [REDACTED] 1150 Forest

1. liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>

<b>MANDATS</b>
Echevin
<b>FONCTIONS</b>
<b>FONCTIONS DERIVEES</b>

<sup>1</sup> y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**2. rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> turet de l'article 3§1<sup>er</sup> alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales**

REMUNERATIONS	MONTANTS
Echevin	<del>de 5001 à 10.000 € brut</del> 81 319, 24 €
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS

**3. liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)**

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE

<sup>2</sup> on entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme priée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

4. rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup>5 et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
/	/
/	/
/	/
REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS
/	/
/	/

Bruxelles 25/03/21  
Fait à xxxxxxxx le XXXXX

Nombre d'annexes :

Signature

<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

Nom : PÈRE

Prénom : Trauyire

Numéro national :

65.06.16 - 472.67

Adresse :

avenue Juyiter 67/3

M50 Forest

1. liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>

MANDATS
ECHÉVINE COMMUNE DE FOREST
FONCTIONS
ASSISTANTE SOCIALE
W.B.E (Wallewic BXL
enseignement) (1/2 temps
FONCTIONS DERIVEES
(congé politique)

<sup>1</sup> y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

2. rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> taret de l'article 3§1<sup>er</sup> alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

REMUNERATIONS	MONTANTS
ECHÉVINE	82.488,81 € de 5001 à 10.000 € (net/mois)
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
TABLETTE APPLE PORTABLE HT	

3. liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE
1) Amisante sociale - CPMS NBE
2) Membre du comité exécutif Fédération des mutualités socialistes de la Région.

<sup>2</sup> on entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme priée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

4. rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup> et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
Amirauté royale	25 158,16 €/an - 1001
Membre exécutif FMSD	0€ → refus de fonction de
REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS

à 5000 €  
par mois  
de  
l'année

Fait à xxxxxxxx le XXXXX

Tout le 30 septembre 2018

Nombre d'annexes :

2

Signature

François Pei

<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

Nom : DE RIDDER

Prénom : Maud

Numéro national : 79.08.21-164.40

Adresse : 12, avenue WERSBEEK  
1190

**1. liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>**

<b>MANDATS</b>
ECHELINE
<b>FONCTIONS</b>
- CA SPAPS
- CA DE CROLY
- CA AISE
<b>FONCTIONS DERIVEES</b>
/

<sup>1</sup> y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**2. rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tirt de l'article 3§1<sup>er</sup> alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales**

<u>REMUNERATIONS</u>	<u>MONTANTS</u>
	89 319,27€
<u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</u>	<u>MONTANTS</u>
Abonnement STIB	

**3. liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)**

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE

<sup>2</sup> on entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme priée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non

**4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017**

**4. rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup> et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>**

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
/	
REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS
/	

Fait à xxxxxxxx le XXXXX

Nombre d'annexes :

Signature



<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

Nom : Tahri

Prénom : Saïd

Numéro national : 12.05.04.44191

Adresse : Champs de Banelles  
1190 Forest

1. liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux  
articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>

<b>MANDATS</b>
Echevin
<b>FONCTIONS</b>
<b>FONCTIONS DERIVEES</b>

<sup>1</sup> y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**2. rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3§1<sup>er</sup> alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales**

REMUNERATIONS	MONTANTS
<i>Echevin</i>	<i>5001 → 10.000 € brut/mois (89.919,27 € / an)</i>
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
<i>Ipad</i>	
<i>abonnement STIB</i>	

**3. liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)**

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE

<sup>2</sup> on entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme priée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**4. rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup> et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>**

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS

Fait à xxxxxxxx le XXXXX

Nombre d'annexes :

*Forest le 30 septembre 2018*

*0*

Signature

*[Signature]*

<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;



4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

Nom : EL OMARI

Prénom : FATIMA ZO HRA

Numéro national : 96 07 17 118 47

Adresse : Rue de Nèracle n° 411  
190 FOREST

1. liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>

<b>MANDATS</b>
Echevine
<b>FONCTIONS</b>
<b>FONCTIONS DERIVEES</b>

<sup>1</sup> y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**2. rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup> alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales**

REMUNERATIONS	MONTANTS
mandat échevine	— 89319,27 €.
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS

**3. liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)**

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE

<sup>2</sup> on entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme priée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non

4 octobre 2018 - Annexe 5 : DECLARATION article 7§2  
ordonnance 14 décembre 2017

**4. rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 §1<sup>er</sup> et les rémunérations<sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>**

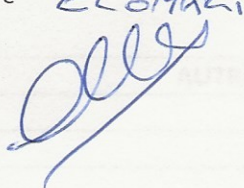
REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS

Fait à xxxxxxxx le XXXXX

*Bel 30/09/2021*

Nombre d'annexes :

Signature

*ELOMARI*  


<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;

**4 oktober 2018 - Bijlage 5: AANGIFTE artikel 7§2  
ordonnantie 14 december 2017**

**Naam:** Van den Bosch

**Voornaam:** Esmeralda

**Rijksregisternummer:** 501007 - 416 82

**Adres:** [redacted], 1190 Vorst

**1. lijst van de mandaten, functies en afgeleide functies bedoeld in  
de artikelen 2 en 3 (opsomming)<sup>1</sup>**

<b>MANDATEN</b>
schepen
<b>FUNCTIES</b>
<b>AFGELEIDE FUNCTIES</b>

- ①
- lid van het bureau - Brulocalis
  - lid van het beheersorgaan - Ouderwysvereniging voor steden en gemeenten
  - plaatsvervanger Brusselse Raad voor Dierenwelzijn
  - lid van de Raad van Bestuur Centre Culturel Brass
  - lid van de Raad van Bestuur van "Le famille Forestoise"

<sup>1</sup> met inbegrip van die waarvoor politiek verlof verkregen is

4 oktober 2018 - Bijlage 5: AANGIFTE artikel 7§2  
ordonnantie 14 december 2017

**2. bezoldigingen en voordelen van alle aard<sup>2</sup> die voortvloeien uit de mandaten die bedoeld worden in het eerste tot vijfde<sup>3</sup> streepje en het zevende streepje van artikel 3, §1, tweede lid, van de in het zesde streepje van artikel 3, §1, tweede lid<sup>4</sup>, bedoelde afgeleide functies van deze mandaten, samen met de belastingsfiches**

BEZOLDIGINGEN	BEDRAGEN
Brutto jaarlijkse vergoeding	€ <del>77 718,60</del> 77 718,60
VOORDELEN VAN ALLE AARD	BEDRAGEN
Tablet + 4G	
abonnement MIVB	
abonnement RUSG	

**3. lijst van de andere activiteiten die privé worden uitgeoefend, met inbegrip van die welke in een vennootschap worden uitgeoefend (opsomming)**

ANDERE ACTIVITEITEN, PRIVÉ UITGEOEFEND

<sup>2</sup> Onder "voordelen van alle aard" worden voordelen verstaan die krachtens het Wetboek van de inkomstenbelastingen belastbaar zijn, m.a.w. de belastbare voordelen die verkregen zijn uit hoofde of naar aanleiding van de beroepswerkzaamheid.

<sup>3</sup> Dit betreft het brutobedrag in euro van de wedden, vergoedingen, van de vergoedingen voor bijzondere functies, wedden, presentiegelden en voordelen van alle aard in het kader van de uitoefening van:

1. een Europees, federaal, communautair, gewestelijk en bicommunautair of gemeentelijk kiesmandaat;
2. een uitvoerend mandaat;
3. een mandaat in een internationale instelling;
4. een mandaat in een federale, communautaire, gewestelijke, bicommunautaire of lokale openbare instelling;
5. een mandaat of een functie in elke andere openbare of private structuur onderworpen aan de wetgeving op de overheidsopdrachten;
6. een mandaat in elke andere privé- en overheidsstructuur, uitgeoefend na aanstelling door de Regering en/of het Verenigd College om er die te vertegenwoordigen.

<sup>4</sup> al dan niet een kiesfunctie

**4 oktober 2018 - Bijlage 5: AANGIFTE artikel 7§2  
ordonnantie 14 december 2017**


**4. de bezoldigingen ontvangen voor de uitoefening van een functie bedoeld in het vijfde streepje van artikel 3 §1, alsook de bezoldigingen<sup>5</sup> ontvangen voor de uitoefening van een activiteit vermeld onder b)<sup>6</sup> voor de periode die overeenstemt met het belastingjaar dat voorafgaat aan de aangifte<sup>7B</sup>**

BEZOLDIGINGEN UITOEFENING FUNCTIES vijfde streepje	BEDRAGEN
BEZOLDIGINGEN UITOEFENING ACTIVITEITEN littera b)	BEDRAGEN

Gedaan te <sup>Vaerst</sup> ~~xxxxxxxxxx~~ op ~~XXXXX~~ 1/10/2018

Aantal bijlagen:

Handtekening

*Dan den Boer*

<sup>5</sup> Elk niet op regelmatige basis ontvangen inkomen wordt berekend op jaarbasis, gedeeld door 12 en opgenomen in een van de inkomstencategorieën.

<sup>6</sup> andere activiteiten die privé worden uitgeoefend, met inbegrip van die welke in een vennootschap worden uitgeoefend

<sup>7</sup> Enkel de volgende inkomstencategorieën, uitgedrukt in euro op brutobasis, met aftrek van de fiscaal toegestane beroepskosten:

-geen bezoldiging;

-van 1 tot 499 euro bruto per maand;

-van 500 tot 1000 euro bruto per maand;

-van 1001 tot 5000 euro bruto per maand;

-van 5001 tot 10000 euro bruto per maand;

meer dan 10.000 euro bruto per maand, afgerond tot de dichtste tienduizend euro.

<sup>8</sup> Dit betreft een mandaat of een functie in elke andere openbare of private structuur onderworpen aan de wetgeving op de overheidsopdrachten.